



DAAC/23-982-131 du 25/09/2023

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DAAC AUPRES DES
MUSEES DE LA VILLE DE MARSEILLE EN LIEN AVEC LE POLE ACTION CULTURELLE ET DES
PUBLICS**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'une enseignante ou d'un enseignant du second degré de l'enseignement public, assurant une mission de conception, d'accompagnement et de promotion des projets menés en partenariat avec les **Musées de la ville de Marseille**, en lien **avec les orientations prioritaires en matière d'EAC définies par la municipalité**, rémunéré(e) sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3 750 euros annuels.

L'enseignante ou l'enseignant sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire, du domaine de l'Education Artistique et Culturelle, ainsi que des modalités du travail en partenariat avec des structures culturelles.

La proximité géographique avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière.

Le professeur relais DAAC est expert dans un domaine, mais il a également des compétences transversales lui permettant de renseigner les équipes pédagogiques pour l'ensemble des 8 domaines mobilisables dans des projets EAC : Arts visuels et Patrimoine, Cinéma et audiovisuel, Culture scientifique, Histoire et mémoire, éducation aux médias et à l'information, Livre et lecture, Musique, spectacle vivant.

Le professeur relais DAAC travaille pour les élèves de tous les niveaux, de la maternelle jusqu'au baccalauréat, et il s'adresse aux enseignants de toutes les disciplines.

Au niveau territorial, il est l'interlocuteur privilégié des personnels de direction, des inspecteurs et des enseignants pour la mise en place du PEAC.

MISSION GENERALE

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'action culturelle, il ou elle assurera la mission de professeur relais **auprès des Musées de la ville de Marseille composés de 14 musées en lien avec le pôle action culturelle et des publics et la mission Education Artistique et Culturelle, développement des publics et de la communication pour le déploiement de l'EAC à l'échelle de la ville.**

CONNAISSANCES ATTENDUES

- les textes officiels et de référence relatifs à l'éducation artistique et culturelle
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et culturelle
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés, ADAGE.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

- attester d'une expérience certaine dans la conduite de projets EAC et d'une excellente connaissance de projets innovants en la matière
- savoir animer des actions de formation
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants
- maîtriser les outils de communication et informatiques, notamment pour les valorisations de projets

QUALITES RECHERCHEES

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps
- s'inscrire dans une démarche collective de projet et savoir travailler en équipe
- savoir rendre compte régulièrement de ses missions

MISSIONS SPECIFIQUES

En accord avec les orientations en matière d'éducation artistique et culturelle, le ou la professeur relais contribuera au développement des publics scolaires dans les Musées de la ville de Marseille par sa participation à la conception et au suivi de projets EAC autour des collections et des expositions :

- Participer, le cas échéant, à la conception et l'animation des formations à destination des enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés dans le cadre du Plan académique de formation.
- Accompagner la conception et le suivi des projets EAC en partenariat avec la DAAC pour les élèves des 1^{er} et 2nd degrés et les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Accompagner les équipes pédagogiques engagées sur les projets.
- Mettre en œuvre un temps de valorisation (temps fort, journal, exposition virtuelle, support numérique, ...)
- Être force de proposition pour imaginer un projet EAC de territoire transversal, inter-degrés en prenant appui sur les collections des Musées.
- Apporter une expertise pédagogique sur les ressources pédagogiques conçues par le partenaire.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2023-2024, à compter du 6 novembre 2023. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2024.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidature sont invité(e)s :

- à prendre contact avec Emmanuelle Aubouin, conseillère académique du domaine Patrimoine à la DAAC : daac.patrimoine@ac-aix-marseille.fr ou Sophie Valentin, conseillère académique du domaine Arts visuels à la DAAC : daac.arts@ac-aix-marseille.fr
- à transmettre par voie hiérarchique, **avant le 12 octobre 2023** à ce.daac@ac-aix-marseille.fr, un dossier constitué des documents suivants :
 - curriculum vitae
 - lettre de motivation
 - dernier rapport d'inspection ou PPCR
 - avis circonstancié du chef d'établissement
 - toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien à partir du **16 octobre 2023**. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille